REACH	Critères / Produits	Novacline® B2
2	Légendes données (ND : non disponible, NA : non applicable)	
<u>§</u> 1	Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise	
1.1	Identification du produit	
	Définition du produit	Dégraissant
	Non commercial	Novacline® B2
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	
	Litilization de la substance au du mélange	Dégraissant et nettoyant 1 L et 5 L tout usage
	Utilisation de la substance ou du mélange	Réservé strictement à l'usage professionnel
	Restrictions d'emploi	en 20 L
1.3	Identification du fournisseur	
	Nom de la société : Fabricant	Chemicals Network France
	Adresse	20, rue Lavoisier
	Ville / code postal	Pontoise, FR 95300
	Téléphone	33 (0)1 34 87 17 79
	Téléfax	novacline.secretariat@gmail.com
	Adresse email Site Web	novacline.secretariat@gmail.com www.novacline.fr
	Personne ou service émetteur	<u>www.novaciine.rr</u> Support technique
	i elsoline od salvice cilicitedi	Support technique
1.4	Numéro d'appel d'urgence	
	Nom de la société /organisme	ORFILA (INRS)
	Disponibilité	24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
	Téléphone	+33 (0) 1 45 42 59 59
2	Identification des dangers	
	Classification de la substance ou du mélange	
0.44	Classes de danger / Catégorie et Mentions de danger associées selon Règlement (CE)	
2. IA	n°1272/2008 et ses adaptations	
	Irritation cutanée - Skin Irritant 2 Irritation oculaire - Eye Irritant 2	H315 H319
	Threaton occiding Lyo initiant 2	11010
2.1B	Mentions de Danger (phrase H)	
	H315 - Provoque une irritation cutanée	H315
	H319 - Provoque une sévère irritation des yeux	H319
2.1C	Effets néfastes les plus importants	
		Ce mélange ne présente pas de danger
	Dangers physico-chimiques (se référer à § 9)	physique.
	Santé humaine (informations toxicologiques se référer à § 11)	disponibles
		Ce mélange ne présente pas de danger
		pour l'environnement. Aucune atteinte à
	Effets potentiels sur l'environnement (se référer à § 12)	l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
	(40 101010, 43 12)	The state of the s
2.2	Eléments d'étiquetage selon règlement (CE) n°1272/2008	
2.2a	Pictogrammes de Danger	
	Danger sur la santé - SGH07	() ()
		•
2.2b	Mention d'avertissement	Y
	Mention d'avertissement	Attention
2.2c	Mentions de Danger	LIOAE
	H315 - Provoque une irritation cutanée H319 - Provoque une sévère irritation des yeux	H315 H319
2.2d	Conseils de Prudence (Prévention)	5004
	P264 - Se laver à l'eau les zones en contact avec le produit, soigneusement après manipulation P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, des équipements de protection	P264
	des yeux / du visage	P280
	Voir § 2.4 Mesures de sécurité complémentaires et §7 Manipulation et stockage	applicable
l .		
2.2e	Conseils de Prudence (Intervention) P302 + P352 : En CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon	oui
1	1 OCE 1 TOOL . EN ONO DE CONTINOT AVEC ENTENO . Tavel abolitaminient à read et au Savoir	- Cui

REACH §	Critères / Produits Légendes données (ND : non disponible, NA : non applicable)	Novacline® B2
3		
	P305 + P351 + P338 : En cas de CONTACT avec les YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes, Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles ne	
	periodit plusieurs minutes, Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles ne peuvent facilement être enlevées, Continuer à rincer	oui
	Voir § 2.4 Mesures de sécurité complémentaires et §7 Manipulation et stockage	applicable
		эрр нээж
2.2f	Conseils de Prudence (stockage)	
	Voir § 2.4 Mesures de sécurité complémentaires et §7 Manipulation et stockage	applicable
2.2g	Conseils de Prudence (élimination)	ND
2.2h	Étiquetage supplémentaire	ND
2.211	Le mélange est un produit détergent selon les réglements CE n°648/2004 et 907/2006.	voir §15
	Tenir hors de portée des enfants	conditionnement 1 L et 5 L
2.2i	Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette (selon l'article 18) :	Augus
		Aucun
2.3	Autres dangers	
2.0	Le mélange contient des "Substances extrêmement préoccupantes" (SVHC) publié par l'agence	
	Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 de REACH :	Non
2.3A 2.3B	La substance remplit les critères de PBT selon le règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XIII La substance remplit les critères de tPtB selon le règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XIII	Non Non
2.38	La substance remplicies officies de trab sciolific regionicit (OE) II 130//2000, dilliexe Alli	NOIT
3	Composition et informations sur les composants	
	Mélanges	
3.2	Substance 1	Informations sur la substance pure
	Nom de la substance	Hydroxyde de sodium
	Formule chimique	NaOH
	Nº Index	011-002-00-6
	N° CAS	1310-73-2
	N° CE (EINECS) N° d'enregistrement REACH	215-185-5 01-2119457891-27-xxxx
	<u> </u>	
	Synonymes et autre noms Concentration en masse	Caustic soda < 2,0 %
	Classification de la substance selon règlement (CE) n°1272/2008	SGH05; Metal_Corr_1(H290),
	Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail voir le § 8	Skin_Corr_1(H314) oui
	Substance pour laquelle il existe des valeurs limites à exposition sur le lieu de travail voil le 3 o	oui
3.2	Substance 2	Informations sur la substance pure
	Nom de la substance	Phosphate trisodique dodécahydraté
	Formule chimique	Na ₃ PO ₄ ;12H ₂ O
	Nº Index	40404.00.0
	N° CAS N° CE (EINECS)	10101-89-0 231-509-8
	N° d'enregistrement REACH	01-2119489800-32-xxxx
	Synonymes et autre noms	
	Concentration en masse	Phosphate trisodique < 3.0 %
		SGH07; Skin_Irrit_2(H315);
	Classification de la substance selon règlement (CE) n°1272/2008	Eye_Irrit_2(H319); STOT_SE_3(H335)
	Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail voir le § 8	non
3.3	Autres composants	
	Autres composants, impuretés, additifs stabilisants présents nécessitant une classification	Aucun sur la base de nos connaissances
4	Promiere conque	
4 4.1	Premiers secours Description des premiers secours	
7.1	médecin.	applicable
	En cas de CONTACT avec la PEAU (ou les cheveux) et les vêtements : Enlever immédiatement les	
	vétements, objets et chaussures contaminés, Rincer la peau à l'eau / se doucher si nécessaire.	applicable
	Si les troubles se prolongent ou en cas de manifestation allergique consulter un médecin.	applicable
	En cas de CONTACT avec la PEAU (ou les cheveux) : Si la zone contaminée est étendue ou s'il apparaît des lésions cutanées : un traitement médical est nécessaire, car les effets corrosifs	
	cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.	en cas de brûlure, irritation ou plaie ouverte
	En cas de CONTACT avec les YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes y	
	compris sous les paupières, Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles ne	1
I	peuvent facilement être enlevées, Consulter immédiatement un ophtalmologiste.	Lavage durant 15 min

REACH	Critères / Produits	Novacline® B2
§	Légendes données (ND : non disponible, NA : non applicable)	
	En CAS D'INGESTION, rincer la bouche, Ne Pas faire vomir, Ne rien faire avaler à une personne inconsciente, appeler immédiatement un médecin	applicable
4.2	Principaux symptômes et effets, aigus et différés	
	Symptômes	ND
	Effets	ND
4.3	Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Traitement symptomatique	oui.
	Éléments supplémentaires ou particuliers	oui ND
	Lientents supplementaires ou particuliers	ND
5	Mesures de lutte contre l'incendie	
5.1	Moyens d'extinction	
	Moyens d'extinction appropriés à l'environnement voisin Moyens d'extinction inappropriés à bannir	non spécifique, produit non combustible, non inflammable ND
F 2	Danger particulier résultant de la substance ou mélange pendant la lutte contre l'incendie	
5.2	Danger spécifique pendant la lutte contre l'incendie	Peut former une couche glissante et grasse avec l'eau
	Produits de combustion dangereux	ND, Ne pas respirer les fumées
5.3	Conseils aux pompiers En cas d'incendie - Porter un appareil de protection respiratoire autonome en pression positive	oui
	protection)	oui
	Autres informations	Collecter séparément les eaux contaminées ou neutraliser avant rejet
6	Mesures à prendre en cas de DISPERSION Accidentelle (voir aussi §7)	
6.1	En cas de DISPERSION Accidentelle - Précaution individuelle, EPI, procédures d'urgences	
	Utiliser des équipements de protection individuelle appropriés (voir § 8)	oui
	Tenir à distance les personnes non protégées Éviter le contact avec des yeux et la peau	oui oui
	Little le contact avec des yeux et la peau	Oui
6.2	En cas de DISPERSION Accidentelle - Précaution pour la protection de l'environnement	
	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque	oui
	Empêcher le déversement dans les eaux de surfaces ou les égouts	oui
	Éviter la pénétration dans le sol	oui
	En cas de déversement, diluer avec une grande quantité d'eau	oui
6.3	En cas de DISPERSION Accidentelle - Méthode et matériel de confinement et de nettoyage	
	Récupérer le produit dans un récipient adapté	oui
	Pour les grandes quantités : pomper le produit Conserver dans un récipient adapté et fermé pour l'élimination	oui oui
	Autres informations :	couche glissante avec l'eau
	r was on a constant of the con	Après nettoyage ou neutralisation, rincer à
		l'eau
6.4	Référence à d'autres sections	
	Équipements de protection individuelle §8 et l'élimination §13	oui
7 7.1a	Manipulation et stockage Conseils pour une manipulation sans danger	
	Conserver le récipient hermétiquement fermé	oui
	Utiliser un équipement de protection personnelle (bottes, gants, lunettes, tabliers, masques,) voir § 8,2	oui
	Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards	oui
	(atelier)	oui
	Eviter le contact avec les yeux et la peau	oui
	Prévoir des lavabos ou douches de sécurité; douches oculaires dans un atelier où le produit est régulièrement manipulé Ne pas ingérer	oui oui
	Öter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés	oui
7.1b	Mesures d'hygiène	200
j l	Conserver à l'abri des aliments, boissons	oui

REACH		
	Critères / Produits	Novacline® B2
KLACII	Criteres / Froduits	Novaciiile® 62
§	Légendes données (ND : non disponible, NA : non applicable)	
3		au:
	Conserver à l'abri des animaux	oui
	Conserver à l'abri des enfants	oui
	Interdit de manger, fumer ou boire dans la zone de travail ou d'utilisation	oui
	Se laver abondamment les mains et avant-bras avant une pause et en fin de séance de travail	oui
	Laver les vêtements / chaussures contaminés avant de les réutiliser	oui
	Consulter le §8 pour plus d'information sur les effets du produit	oui
7.2	Conditions d'un stockage sûr	
	Conserver dans son récipient ou container d'origine	oui
	Vérifier la présence de l'étiquetage	oui
	Stocker à l'écart des aliments, boissons	oui
	Stocker à l'écart des animaux	oui
	Conserver le récipient ou container hermétiquement fermé	oui
	Conserver le récipient ou container dans un lieu sec et frais	recommandé
	Conserver le récipient ou container dans un lieu à l'abri du soleil	recommandé
	Durée de conservation du produit sans altération	environ 1 an
	Conserver le récipient et produit dans un lieu avec une plage de température modérée	5 à 30°C
	Conserver sur un sol résistant aux alcalis	oui
	Produit inflammable, combustible	non
	Prévoir une ventilation et un renouvellement d'air suffisant dans un lieu de stockage clos ou semi-	
	fermé	recommandé
	Ne pas entreposer avec des Acides	oui
	Ne pas entreposer avec des sels d'ammonium	oui
	Ne pas entreposer avec des peroxydes organiques	oui
	Ne pas entreposer dans un container en métaux légers	oui
	p open and an annual of motion togoto	
7.3	Utilisations finales particulières	
1.3	Utilisations finales particulières Utilisations finales particulières	Pas de données spécifiques
	Othisations finales particulieres	
	L	Ne pas mélanger avec des acides ou tension
	Contre indications d'utilisation, pour conserver l'éfficacité du produit :	actifs cationiques
		Réutilisable ou recyclable après rinçage
	Ne pas réutiliser le container pour stocker d'autres produits	(sauf produits alimentaires)
8	Contrôle de l'exposition et protection individuelle	
8.1A	Paramètres de contrôle d'Exposition humaine (substances pures)	
0	DNEL - Dose dérivée sans effets - Orale - consommateur (mg/kg)	ND
	DNEL - Dose dérivée sans effets Long terme - Cutanée Systémique - Travailleur (mg/kg/Jour)	ND
	DIVEL Bose derivee sans eners being terme outlance dystermique travalleur (mg/kg/out/)	
		NB
	DNEL - Dose dérivée sans effets Long terme- Cutanée Local - Travailleur (mg/cm²)	ND
	DNEL - Dose dérivée sans effets Long terme- Cutanée Local - Travailleur (mg/cm²) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Systèmique - Consommateur (mg/kg/Jour)	
	DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Systèmique - Consommateur (mg/kg/Jour)	ND
	DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Systèmique - Consommateur (mg/kg/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Local - Consommateur (mg/cm²)	ND ND
	DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Systèmique - Consommateur (mg/kg/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Local - Consommateur (mg/cm²) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Travailleur (mg/m3/Jour)	ND ND ND ND
	DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Systèmique - Consommateur (mg/kg/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Local - Consommateur (mg/cm²) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Travailleur (mg/m3/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Consommateur (mg/m3)	ND ND ND ND ND
	DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Systèmique - Consommateur (mg/kg/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Local - Consommateur (mg/cm²) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Travailleur (mg/m3/Jour)	ND ND ND ND
0.15	DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Systèmique - Consommateur (mg/kg/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Local - Consommateur (mg/cm²) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Travailleur (mg/m3/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Consommateur (mg/m3) Valeur Limite d'Exposition au Poste de travail VME à surveiller (mg/m3)	ND ND ND ND ND
8.1B	DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Systèmique - Consommateur (mg/kg/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Local - Consommateur (mg/cm²) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Travailleur (mg/m3/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Consommateur (mg/m3) Valeur Limite d'Exposition au Poste de travail VME à surveiller (mg/m3) Paramètres de contrôle d'Exposition de l'environnement (substances pures)	ND ND ND ND ND S1: CAS:1310-73-2=2
8.1B	DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Systèmique - Consommateur (mg/kg/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Local - Consommateur (mg/cm²) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Travailleur (mg/m3/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Consommateur (mg/m3) Valeur Limite d'Exposition au Poste de travail VME à surveiller (mg/m3) Paramètres de contrôle d'Exposition de l'environnement (substances pures) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau douce de surface (mg/L)	ND ND ND ND ND S1: CAS:1310-73-2=2
8.1B	DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Systèmique - Consommateur (mg/kg/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Local - Consommateur (mg/cm²) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Travailleur (mg/m3/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Consommateur (mg/m3) Valeur Limite d'Exposition au Poste de travail VME à surveiller (mg/m3) Paramètres de contrôle d'Exposition de l'environnement (substances pures) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau douce de surface (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau de mer (mg/L)	ND ND ND ND ND S1: CAS:1310-73-2=2
8.1B	DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Systèmique - Consommateur (mg/kg/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Local - Consommateur (mg/cm²) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Travailleur (mg/m3/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Consommateur (mg/m3) Valeur Limite d'Exposition au Poste de travail VME à surveiller (mg/m3) Paramètres de contrôle d'Exposition de l'environnement (substances pures) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau douce de surface (mg/L)	ND ND ND ND ND S1: CAS:1310-73-2=2
8.1B	DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Systèmique - Consommateur (mg/kg/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Local - Consommateur (mg/cm²) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Travailleur (mg/m3/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Consommateur (mg/m3) Valeur Limite d'Exposition au Poste de travail VME à surveiller (mg/m3) Paramètres de contrôle d'Exposition de l'environnement (substances pures) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau douce de surface (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau de mer (mg/L)	ND ND ND ND ND S1: CAS:1310-73-2=2
8.1B	DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Systèmique - Consommateur (mg/kg/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Local - Consommateur (mg/cm²) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Travailleur (mg/m3/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Consommateur (mg/m3) Valeur Limite d'Exposition au Poste de travail VME à surveiller (mg/m3) Paramètres de contrôle d'Exposition de l'environnement (substances pures) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau douce de surface (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Intermittent (mg/L)	ND ND ND ND ND S1: CAS:1310-73-2=2
8.1B	DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Systèmique - Consommateur (mg/kg/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Local - Consommateur (mg/cm²) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Travailleur (mg/m3/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Consommateur (mg/m3) Valeur Limite d'Exposition au Poste de travail VME à surveiller (mg/m3) Paramètres de contrôle d'Exposition de l'environnement (substances pures) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau de mer (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Intermittent (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Station d'épuration (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Station d'épuration (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sol (mg/kg)	ND ND ND ND ND S1: CAS:1310-73-2=2 ND
8.1B	DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Systèmique - Consommateur (mg/kg/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Local - Consommateur (mg/cm²) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Travailleur (mg/m3/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Consommateur (mg/m3) Valeur Limite d'Exposition au Poste de travail VME à surveiller (mg/m3) Paramètres de contrôle d'Exposition de l'environnement (substances pures) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau douce de surface (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Intermittent (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Station d'épuration (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Station d'épuration (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Station d'épuration (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Station d'épuration (mg/L)	ND ND ND ND S1: CAS:1310-73-2=2 ND
8.1B	DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Systèmique - Consommateur (mg/kg/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Local - Consommateur (mg/cm²) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Travailleur (mg/m3/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Consommateur (mg/m3) Valeur Limite d'Exposition au Poste de travail VME à surveiller (mg/m3) Paramètres de contrôle d'Exposition de l'environnement (substances pures) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau douce de surface (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Intermittent (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Station d'épuration (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Station d'épuration (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sol (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments Eau douce (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments Eau douce (mg/kg)	ND ND ND ND S1: CAS:1310-73-2=2 ND
8.1B	DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Systèmique - Consommateur (mg/kg/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Local - Consommateur (mg/cm²) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Travailleur (mg/m3/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Consommateur (mg/m3) Valeur Limite d'Exposition au Poste de travail VME à surveiller (mg/m3) Paramètres de contrôle d'Exposition de l'environnement (substances pures) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau douce de surface (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - lau de mer (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Station d'épuration (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sol (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sediments Eau douce (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments Eau douce (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments marins (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments marins (mg/kg)	ND ND ND ND S1: CAS:1310-73-2=2 ND
8.1B	DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Systèmique - Consommateur (mg/kg/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Local - Consommateur (mg/cm²) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Travailleur (mg/m3/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Consommateur (mg/m3) Valeur Limite d'Exposition au Poste de travail VME à surveiller (mg/m3) Paramètres de contrôle d'Exposition de l'environnement (substances pures) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau douce de surface (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - lau de mer (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Intermittent (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sot (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sot (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments Eau douce (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments marins (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg)	ND ND ND ND S1: CAS:1310-73-2=2 ND
8.1B	DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Systèmique - Consommateur (mg/kg/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Local - Consommateur (mg/cm²) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Travailleur (mg/m3/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Consommateur (mg/m3) Valeur Limite d'Exposition au Poste de travail VME à surveiller (mg/m3) Paramètres de contrôle d'Exposition de l'environnement (substances pures) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau douce de surface (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - lau de mer (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Station d'épuration (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sol (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sediments Eau douce (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments Eau douce (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments marins (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments marins (mg/kg)	ND ND ND ND S1: CAS:1310-73-2=2 ND
	DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Systèmique - Consommateur (mg/kg/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Local - Consommateur (mg/cm²) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Travailleur (mg/m3/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Consommateur (mg/m3) Valeur Limite d'Exposition au Poste de travail VME à surveiller (mg/m3) Paramètres de contrôle d'Exposition de l'environnement (substances pures) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau douce de surface (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Intermittent (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Station d'épuration (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sol (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments Eau douce (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments marins (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3)	ND ND ND ND S1: CAS:1310-73-2=2 ND
8.2	DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Systèmique - Consommateur (mg/kg/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Local - Consommateur (mg/cm²) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Travailleur (mg/m3/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Consommateur (mg/m3) Valeur Limite d'Exposition au Poste de travail VME à surveiller (mg/m3) Paramètres de contrôle d'Exposition de l'environnement (substances pures) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau douce de surface (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau de mer (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Intermittent (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sol (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments Eau douce (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments Eau douce (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3)	ND ND ND ND ND S1: CAS:1310-73-2=2 ND
8.2 8.2.1	DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Systèmique - Consommateur (mg/kg/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Local - Consommateur (mg/cm²) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Travailleur (mg/m3/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Consommateur (mg/m3) Valeur Limite d'Exposition au Poste de travail VME à surveiller (mg/m3) Paramètres de contrôle d'Exposition de l'environnement (substances pures) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau douce de surface (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau de mer (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Intermittent (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sation d'épuration (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments Eau douce (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments Eau douce (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments marins (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Accumulation possible Contrôle (voir aussi § 6,1 et 6,2 et 7,1) Moyens de contrôle appropriés	ND ND ND ND S1: CAS:1310-73-2=2 ND
8.2 8.2.1	DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Systèmique - Consommateur (mg/kg/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Local - Consommateur (mg/cm²) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Travailleur (mg/m3/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Consommateur (mg/m3) Valeur Limite d'Exposition au Poste de travail VME à surveiller (mg/m3) Paramètres de contrôle d'Exposition de l'environnement (substances pures) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau de mer (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Intermittent (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Station d'épuration (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sol (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments Eau douce (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments Eau douce (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3)	ND ND ND ND ND S1: CAS:1310-73-2=2 ND
8.2 8.2.1	DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Systèmique - Consommateur (mg/kg/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Local - Consommateur (mg/cm²) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Travailleur (mg/m3/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Consommateur (mg/m3) Valeur Limite d'Exposition au Poste de travail VME à surveiller (mg/m3) Paramètres de contrôle d'Exposition de l'environnement (substances pures) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau douce de surface (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau de mer (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Intermittent (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sation d'épuration (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments Eau douce (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments Eau douce (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments marins (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Accumulation possible Contrôle (voir aussi § 6,1 et 6,2 et 7,1) Moyens de contrôle appropriés	ND ND ND ND ND S1: CAS:1310-73-2=2 ND
8.2 8.2.1	DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Systèmique - Consommateur (mg/kg/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Local - Consommateur (mg/cm²) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Travailleur (mg/m3/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Consommateur (mg/m3) Valeur Limite d'Exposition au Poste de travail VME à surveiller (mg/m3) Paramètres de contrôle d'Exposition de l'environnement (substances pures) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau de mer (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Intermittent (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Station d'épuration (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sol (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments Eau douce (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments Eau douce (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3)	ND ND ND ND ND S1: CAS:1310-73-2=2 ND
8.2 8.2.1	DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Systèmique - Consommateur (mg/kg/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Local - Consommateur (mg/cm²) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Travailleur (mg/m3/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Consommateur (mg/m3) Valeur Limite d'Exposition au Poste de travail VME à surveiller (mg/m3) Paramètres de contrôle d'Exposition de l'environnement (substances pures) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau douce de surface (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Intermittent (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Station d'épuration (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sol (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments Eau douce (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments Eau douce (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3)	ND ND ND ND S1: CAS:1310-73-2=2
8.2 8.2.1	DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Systèmique - Consommateur (mg/kg/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Local - Consommateur (mg/cm²) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Travailleur (mg/m3/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Consommateur (mg/m3) Valeur Limite d'Exposition au Poste de travail VME à surveiller (mg/m3) Paramètres de contrôle d'Exposition de l'environnement (substances pures) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau douce de surface (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Intermittent (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Station d'épuration (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sol (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments Eau douce (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments Eau douce (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments marins (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Station d'épuration (mg/L) PNEC -	ND ND ND ND S1: CAS:1310-73-2=2 ND
8.2 8.2.1	DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Systèmique - Consommateur (mg/kg/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Local - Consommateur (mg/cm²) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Travailleur (mg/m3/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Consommateur (mg/m3) Valeur Limite d'Exposition au Poste de travail VME à surveiller (mg/m3) Paramètres de contrôle d'Exposition de l'environnement (substances pures) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau douce de surface (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Intermittent (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Station d'épuration (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sol (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments Eau douce (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments Eau douce (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3)	ND ND ND ND S1: CAS:1310-73-2=2 ND
8.2 8.2.1 8.2.2	DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Systèmique - Consommateur (mg/kg/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Local - Consommateur (mg/cm²) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Travailleur (mg/m3/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Consommateur (mg/m3) Valeur Limite d'Exposition au Poste de travail VME à surveiller (mg/m3) Paramètres de contrôle d'Exposition de l'environnement (substances pures) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau douce de surface (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau de mer (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Intermittent (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Station d'épuration (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sol (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sediments Eau douce (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments Eau douce (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentrat	ND ND ND ND S1: CAS:1310-73-2=2 ND
8.2 8.2.1	DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Systèmique - Consommateur (mg/kg/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Local - Consommateur (mg/cm²) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Travailleur (mg/m3/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Consommateur (mg/m3) Valeur Limite d'Exposition au Poste de travail VME à surveiller (mg/m3) Paramètres de contrôle d'Exposition de l'environnement (substances pures) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau douce de surface (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau de mer (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Intermittent (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sol (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sol (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments Eau douce (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments marins (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m5) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Bitantion (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effet	ND
8.2 8.2.1 8.2.2	DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Systèmique - Consommateur (mg/kg/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Local - Consommateur (mg/cm²) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Travailleur (mg/m3/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Consommateur (mg/m3) Valeur Limite d'Exposition au Poste de travail VME à surveiller (mg/m3) Paramètres de contrôle d'Exposition de l'environnement (substances pures) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau douce de surface (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau de mer (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Intermittent (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Station d'épuration (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sol (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sediments Eau douce (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments Eau douce (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentrat	ND ND ND ND S1: CAS:1310-73-2=2 ND
8.2 8.2.1 8.2.2	DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Systèmique - Consommateur (mg/kg/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Cutanée Local - Consommateur (mg/cm²) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Travailleur (mg/m3/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Consommateur (mg/m3) Valeur Limite d'Exposition au Poste de travail VME à surveiller (mg/m3) Paramètres de contrôle d'Exposition de l'environnement (substances pures) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau douce de surface (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau de mer (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Intermittent (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Station d'épuration (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Station d'épuration (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments Eau douce (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments marins (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments marins (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC Accumulation possible Contrôle (voir aussi § 6,1 et 6,2 et 7,1) Moyens de contrôle appropriés Equipements de Protection Personnel (EPI) Protection des mains avec des gants en matériaux résistants : caoutchouc nitrile ou naturel, butyle, Néoprène, PVC, Chloroprène. Protection des yeux : lunettes de sécurité à protection intégrale (latérales) Protection de la peau et du corps : vêtements étanches ou tablier, bottes ou chaussures étanches Contrôle de l'exposition environnementale Contrôle de l'exposition liée à l'environnement	ND ND ND ND S1: CAS:1310-73-2=2 ND
8.2 8.2.1 8.2.2	DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Systèmique - Consommateur (mg/kg/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Local - Consommateur (mg/cm²) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Travailleur (mg/m3/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Consommateur (mg/m3) Valeur Limite d'Exposition au Poste de travail VME à surveiller (mg/m3) Paramètres de contrôle d'Exposition de l'environnement (substances pures) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau douce de surface (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau de mer (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Intermittent (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sol (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sol (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments Eau douce (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments marins (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m5) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Bitantion (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effet	ND ND ND ND S1: CAS:1310-73-2=2 ND
8.2 8.2.1 8.2.2	DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Systèmique - Consommateur (mg/kg/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Cutanée Local - Consommateur (mg/cm²) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Travailleur (mg/m3/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Consommateur (mg/m3) Valeur Limite d'Exposition au Poste de travail VME à surveiller (mg/m3) Paramètres de contrôle d'Exposition de l'environnement (substances pures) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau douce de surface (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau douce de surface (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Intermittent (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sol (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sol (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sol (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments Eau douce (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (ND ND ND ND S1: CAS:1310-73-2=2 ND
8.2 8.2.1 8.2.2 8.2.3	DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Systèmique - Consommateur (mg/kg/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Local - Consommateur (mg/cm²) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Travailleur (mg/m3/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Consommateur (mg/m3) Valeur Limite d'Exposition au Poste de travail VME à surveiller (mg/m3) Paramètres de contrôle d'Exposition de l'environnement (substances pures) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau douce de surface (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau de mer (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Station d'épuration (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sol (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sol (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments Eau douce (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments marins (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments marins (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments marins (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments marins (mg/L) PNE	ND ND ND ND ND S1: CAS:1310-73-2=2 ND
8.2 8.2.1 8.2.2 8.2.3	DNEL - Dose dérivée sans effets long terme- Cutanée Systèmique - Consommateur (mg/kg/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Cutanée Local - Consommateur (mg/cm²) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Travailleur (mg/m3/Jour) DNEL - Dose dérivée sans effets long terme - Inhalation - Consommateur (mg/m3) Valeur Limite d'Exposition au Poste de travail VME à surveiller (mg/m3) Paramètres de contrôle d'Exposition de l'environnement (substances pures) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau douce de surface (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Eau douce de surface (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Intermittent (mg/L) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sol (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sol (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sol (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Sédiments Eau douce (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Air (mg/m3) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (mg/kg) PNEC - Concentration prévisible sans effets - Déchets (ND ND ND ND S1: CAS:1310-73-2=2 ND

REACH	Critères / Produits	Novacline® B2
§	Légendes données (ND : non disponible, NA : non applicable)	
	Odeur	Caractéristique
	Poids moléculaire (g/mole)	NA
	Seuil olfactif	ND
	рН	13,5
	Point de fusion (°C)	environ 0°C
	Point d'ébullition (°C)	environ 100°C
	Point éclair (°C) en vase clos	NA
	Taux d'évaporation	ND
	Inflammabilité (gaz, solide)	Non inflammable
	Limite d'explosivité, supérieure (LES)	Non inflammable
	Limite d'explosivité, inférieure (LEI)	Non inflammable
	Pression de vapeur Densité de vapeur relative	ND ND
	Densité (g/L) à 20°C	1031
	Masse volumique apparente (g/L)	NA
	Hydrosolubilité (g/L) à 20°C	Complètement soluble
	Soluble à 20°C dans composé autre que l'eau (g/L)	ND
	Coefficient de partage n-octanol / eau Log Pow	ND ND
	Température d'auto-inflammation (°C)	Non inflammable
	Décomposition thermique (°C)	ND
	Viscosité cinématique à 20°C	ND
	Propriétés explosives	Non explosif
	Propriétés comburantes	Non-Comburant
9.2	Autres informations	
	Autres informations	ND
10	Stabilité et réactivité	
10.1	Réactivité	avec acides
10.2	Stabilité chimique et décomposition	stable
10.3	Réactions dangereuses : avec acides	exothermique
10.4	Conditions à éviter	gel
10.4 10.5	Décomposition thermique Matériaux à éviter - Acides	ND oui
	Matériaux à éviter - Alcalis, bases	non
10.5	Matériaux à éviter - Sels d'ammonium	oui
10.5	Matériaux à éviter - Peroxydes organiques, oxydants forts	oui
10.6	Produits de décomposition	Aucun dans les conditions de stockage normal
	Froduits de decomposition	Homai
11	Toxicologie	
11.1.1	Toxicité aiguë des substances pures (voir détail §3)	
	Substance 1 : soude caustique, Substance 2: Phosphate trisodique dodecahydraté, Substance 3 : Phosphate de triisobutyl	
	Orale (rat) DL50 (mg/kg)	S1> 325; S2 > 2000
	Cutanée (lapin) DL50 (mg/kg)	5 11 523, 52 1 2333
	Sensibilisation peau (cochon d'inde OCDE 406)	
	Sensibilisation yeux	
11 1 0	Toxicité aiguë du mélange (estimation par calcul du mélange avec les substances disponibles)	
11.1.2	ATE Orale (mg/kg)	> 19 000
	ATE Cutané (mg/kg)	ND
	ATE Inhalation (mg/L/4 h) (vapeurs)	ND
40		
12 12.1	Informations écologiques Toxicité aiguë (avec substances pures ou mélange)	
12.1	Poisson Gambusia affinis (96 h) CL50 (mg/kg)	Mélange : 75
	Poisson Leuciscus idus (48 h) CL0 (mg/kg)	S2 : 2400
	Poisson Poecillia reticulata (24 h) CL50 (mg/kg)	S1 : 145
	Daphnia magna (24h) CE50 (mg/L)	Mélange : 75 S1 : 22
	Bactéries Photobacterium phosphoreum (15 min) CE50 (mg/L) Algues (72h) CE50 (mg/kg)	S1 : 22 Mélange : 1000
	Station d'épuration - Impact sur les bactéries CE10/ 0,5 h (mg/L)	moungo . 1000
	Toxicité Long terme - poissons (avec substance pure mg/L) NOEC 365 j	ND
	Toxicité Long terme - crustacés (avec substance pure mg/L) NOEC 21 j	ND
	Consulter chaque substance pure indiquées au § 3	
12.2	Persistance et dégradabilité (avec substances pures ou mélange)	

	·	
REACH	Critères / Produits	Novacline® B2
§	Légendes données (ND : non disponible, NA : non applicable)	
3	Persistance	ND
	Stabilité dans l'eau	ND ND
		Mélange : Facilement biodégradable : >
	Biodégradabilité (OCDE 301 A)	72% à 7 jours et 89 % à 28 jours
	Biodégradabilité (OCDE 301 B) à 28 J (%)	ND
	Biodégradabilité (OCDE 301 D)	ND
	Biodégradabilité (OCDE 301 E) à 28 jours	ND
	Biodégradabilité (OCDE 302 B) à 14 jours	ND ND
	Biodégradabilité (OCDE 303 A) à 35 jours	ND Donosti
	Biodégradabilité selon (CE) n°648/2004	Respecté
12.3	Potentiel de bioaccumulation (avec substance pure)	
12.5	Bioaccumulation (N-octanol/eau) Log KoC	non, complètement soluble dans l'eau
	Bioconcentration (FBC)	non
12.4	Mobilité dans le sol (avec substance pure)	
	Mobilité dans le sol	oui avec l'eau
12.5	Évaluation PBT et VPVB (avec substance pure) selon Règlement (CE) 1907/2006 annexe XIII	
	Persistance (P)	ND
	Bioaccumulation (B)	ND ND
	Toxicité (T) Très Persistance (tP)	ND ND
	Très Bioaccumulable (tB)	ND ND
	The Biogeominatio (to)	IND
12.6	Autres effets néfastes	
0	Substances appauvrissant la couche d'ozone (CE 1005/2009)	Aucune
	Autres effets néfastes importants ou dangers critiques connus	Aucun
13	Considérations relatives à l'élimination selon la directive 2008/98/CE	
13.1	Méthode de traitement des déchets	
		Neutralisation, puis dilution avant
	Traitement du mélange	déversement dans les eaux usées
		Vider, nettoyer à l'eau , réutiliser (hors
	Emballages et récipients contaminés	utilisation alimentaire) ou recycler
	Emballages et récipients contaminés N° Européen d'élimination des déchets (Liste LED)	utilisation alimentaire) ou recycler NA
14		, ,
14 14.1	N° Européen d'élimination des déchets (Liste LED)	NA
	N° Européen d'élimination des déchets (Liste LED) Informations relatives au transport N° ONU	NA Exempté du classement et de l'étiquetage
	N° Européen d'élimination des déchets (Liste LED) Informations relatives au transport N° ONU UN nom du produit : Novacline® B2	NA Exempté du classement et de l'étiquetage transport
	N° Européen d'élimination des déchets (Liste LED) Informations relatives au transport N° ONU	NA Exempté du classement et de l'étiquetage
14.1	N° Européen d'élimination des déchets (Liste LED) Informations relatives au transport N° ONU UN nom du produit : Novacline® B2 N° ONU	NA Exempté du classement et de l'étiquetage transport
	N° Européen d'élimination des déchets (Liste LED) Informations relatives au transport N° ONU UN nom du produit : Novacline® B2 N° ONU Nom expédition des nations unies	NA Exempté du classement et de l'étiquetage transport NA
14.1	N° Européen d'élimination des déchets (Liste LED) Informations relatives au transport N° ONU UN nom du produit : Novacline® B2 N° ONU Nom expédition des nations unies ADR	NA Exempté du classement et de l'étiquetage transport NA NA
14.1	N° Européen d'élimination des déchets (Liste LED) Informations relatives au transport N° ONU UN nom du produit : Novacline® B2 N° ONU Nom expédition des nations unies ADR RID	NA Exempté du classement et de l'étiquetage transport NA NA NA NA
14.1	N° Européen d'élimination des déchets (Liste LED) Informations relatives au transport N° ONU UN nom du produit : Novacline® B2 N° ONU Nom expédition des nations unies ADR	NA Exempté du classement et de l'étiquetage transport NA NA
14.1	N° Européen d'élimination des déchets (Liste LED) Informations relatives au transport N° ONU UN nom du produit : Novacline® B2 N° ONU Nom expédition des nations unies ADR RID IMDG	NA Exempté du classement et de l'étiquetage transport NA NA NA NA NA NA
14.1	N° Européen d'élimination des déchets (Liste LED) Informations relatives au transport N° ONU UN nom du produit : Novacline® B2 N° ONU Nom expédition des nations unies ADR RID IMDG IATA/OACI Classes de danger pour le transport	NA Exempté du classement et de l'étiquetage transport NA NA NA NA NA NA
14.1	N° Européen d'élimination des déchets (Liste LED) Informations relatives au transport N° ONU UN nom du produit : Novacline® B2 N° ONU Nom expédition des nations unies ADR RID IMDG IATA/OACI Classes de danger pour le transport ADR - Classe	NA Exempté du classement et de l'étiquetage transport NA NA NA NA NA NA NA NA NA NA
14.1	N° Européen d'élimination des déchets (Liste LED) Informations relatives au transport N° ONU UN nom du produit : Novacline® B2 N° ONU Nom expédition des nations unies ADR RID IMDG IATA/OACI Classes de danger pour le transport ADR - Classe ADR - Code de classification	NA Exempté du classement et de l'étiquetage transport NA NA NA NA NA NA NA NA NA NA
14.1	N° Européen d'élimination des déchets (Liste LED) Informations relatives au transport N° ONU UN nom du produit : Novacline® B2 N° ONU Nom expédition des nations unies ADR RID IMDG IATA/OACI Classes de danger pour le transport ADR - Classe ADR - Code de classification ADR - N° d'identification de danger	NA Exempté du classement et de l'étiquetage transport NA NA NA NA NA NA NA NA NA NA
14.1	N° Européen d'élimination des déchets (Liste LED) Informations relatives au transport N° ONU UN nom du produit : Novacline® B2 N° ONU Nom expédition des nations unies ADR RID IMDG IATA/OACI Classes de danger pour le transport ADR - Classe ADR - Code de classification ADR - N° d'identification de danger ADR - Code de restriction tunnel	NA Exempté du classement et de l'étiquetage transport NA NA NA NA NA NA NA NA NA NA
14.1	N° Européen d'élimination des déchets (Liste LED) Informations relatives au transport N° ONU UN nom du produit : Novacline® B2 N° ONU Nom expédition des nations unies ADR RID IMDG IATA/OACI Classes de danger pour le transport ADR - Classe ADR - Code de classification ADR - N° d'identification de danger ADR - Code de restriction tunnel RID - Classe	NA Exempté du classement et de l'étiquetage transport NA NA NA NA NA NA NA NA NA NA
14.1	N° Européen d'élimination des déchets (Liste LED) Informations relatives au transport N° ONU UN nom du produit : Novacline® B2 N° ONU Nom expédition des nations unies ADR RID IMDG IATA/OACI Classes de danger pour le transport ADR - Classe ADR - Code de classification ADR - N° d'identification de danger ADR - Code de restriction tunnel RID - Classe RID - Code de classification	NA Exempté du classement et de l'étiquetage transport NA NA NA NA NA NA NA NA NA N
14.1	N° Européen d'élimination des déchets (Liste LED) Informations relatives au transport N° ONU UN nom du produit : Novacline® B2 N° ONU Nom expédition des nations unles ADR RID IMDG IATA/OACI Classes de danger pour le transport ADR - Classe ADR - Code de classification ADR - N° d'identification de danger ADR - Code de restriction tunnel RID - Classe RID - Code de classification RID - Code de classification RID - N° d'identification de danger	NA Exempté du classement et de l'étiquetage transport NA NA NA NA NA NA NA NA NA NA
14.1	N° Européen d'élimination des déchets (Liste LED) Informations relatives au transport N° ONU UN nom du produit : Novacline® B2 N° ONU Nom expédition des nations unies ADR RID IMDG IATA/OACI Classes de danger pour le transport ADR - Classe ADR - Code de classification ADR - N° d'identification de danger ADR - Code de restriction tunnel RID - Classe RID - Code de classification RID - Code de classification RID - N° d'identification de danger IMDG - Classe	NA Exempté du classement et de l'étiquetage transport NA NA NA NA NA NA NA NA NA NA
14.1	N° Européen d'élimination des déchets (Liste LED) Informations relatives au transport N° ONU UN nom du produit : Novacline® B2 N° ONU Nom expédition des nations unies ADR RID IMDG IATA/OACI Classes de danger pour le transport ADR - Classe ADR - Code de classification ADR - N° d'identification de danger ADR - Code de restriction tunnel RID - Classe RID - Code de classification RID - N° d'identification de danger IMDG - Classe IMDG - Classe	NA Exempté du classement et de l'étiquetage transport NA NA NA NA NA NA NA NA NA NA
14.1	N° Européen d'élimination des déchets (Liste LED) Informations relatives au transport N° ONU UN nom du produit : Novacline® B2 N° ONU Nom expédition des nations unies ADR RID IMDG IATA/OACI Classes de danger pour le transport ADR - Classe ADR - Code de classification ADR - N° d'identification de danger ADR - Code de restriction tunnel RID - Classe RID - Code de classification RID - Code de classification RID - N° d'identification de danger IMDG - Classe	NA Exempté du classement et de l'étiquetage transport NA NA NA NA NA NA NA NA NA NA
14.1	N° Européen d'élimination des déchets (Liste LED) Informations relatives au transport N° ONU UN nom du produit : Novacline® B2 N° ONU Nom expédition des nations unies ADR RID IMDG IATA/OACI Classes de danger pour le transport ADR - Classe ADR - Code de classification ADR - N° d'identification de danger ADR - Code de restriction tunnel RID - Classe RID - Code de classification RID - N° d'identification de danger IMDG - Classe RID - Code de classification RID - N° d'identification de danger IMDG - Classe	NA Exempté du classement et de l'étiquetage transport NA NA NA NA NA NA NA NA NA NA
14.2	N° Européen d'élimination des déchets (Liste LED) Informations relatives au transport N° ONU UN nom du produit : Novacline® B2 N° ONU Nom expédition des nations unies ADR RID IMDG IATA/OACI Classes de danger pour le transport ADR - Classe ADR - Code de classification ADR - N° d'identification de danger ADR - Code de restriction tunnel RID - Classe RID - Code de classification RID - N° d'identification de danger IMDG - Classe RID - Code de classification RID - N° d'identification de danger IMDG - Classe IMDG - N° EMS IATA/OACI - Classe IATA/OACI - Dénomination technique exacte	NA Exempté du classement et de l'étiquetage transport NA NA NA NA NA NA NA NA NA N
14.2	N° Européen d'élimination des déchets (Liste LED) Informations relatives au transport N° ONU UN nom du produit : Novacline® B2 N° ONU Nom expédition des nations unies ADR RID IMDG IATA/OACI Classes de danger pour le transport ADR - Classe ADR - Code de classification ADR - N° d'identification de danger ADR - Code de restriction tunnel RID - Classe RID - Code de classification RID - Classe IMD - N° d'identification de danger IMDG - Classe IMDG - N° EMS IATA/OACI - Classe IATA/OACI - Dénomination technique exacte Groupe d'emballage ADR	NA Exempté du classement et de l'étiquetage transport NA NA NA NA NA NA NA NA NA N
14.2	N° Européen d'élimination des déchets (Liste LED) Informations relatives au transport N° ONU UN nom du produit : Novacline® B2 N° ONU Nom expédition des nations unies ADR RID IMDG IATA/OACI Classes de danger pour le transport ADR - Classe ADR - Code de classification ADR - N° d'identification de danger ADR - N° d'identification tunnel RID - Classe RID - Code de classification RID - N° d'identification de danger IMDG - Classe RID - Code de classification RID - N° d'identification de danger IMDG - Classe IMDG - Classe IMDG - Classe IMDG - N° EMS IATA/OACI - Dénomination technique exacte Groupe d'emballage ADR RID	NA Exempté du classement et de l'étiquetage transport NA NA NA NA NA NA NA NA NA NA
14.2	N° Européen d'élimination des déchets (Liste LED) Informations relatives au transport N° ONU UN nom du produit : Novacline® B2 N° ONU Nom expédition des nations unies ADR RID IMDG IATA/OACI Classes de danger pour le transport ADR - Classe ADR - Code de classification ADR - N° d'identification de danger ADR - Code de restriction tunnel RID - Classe RID - Code de classification ADR - N° d'identification de danger ADR - Code de classification RID - N° d'identification de danger IMDG - Classe IMDG - N° EMS IATA/OACI - Classe IATA/OACI - Dénomination technique exacte Groupe d'emballage ADR RID IMDG	NA Exempté du classement et de l'étiquetage transport NA NA NA NA NA NA NA NA NA NA
14.2	N° Européen d'élimination des déchets (Liste LED) Informations relatives au transport N° ONU UN nom du produit : Novacline® B2 N° ONU Nom expédition des nations unies ADR RID IMDG IATA/OACI Classes de danger pour le transport ADR - Classe ADR - Code de classification ADR - N° d'identification de danger ADR - N° d'identification tunnel RID - Classe RID - Code de classification RID - N° d'identification de danger IMDG - Classe RID - Code de classification RID - N° d'identification de danger IMDG - Classe IMDG - Classe IMDG - Classe IMDG - N° EMS IATA/OACI - Dénomination technique exacte Groupe d'emballage ADR RID	NA Exempté du classement et de l'étiquetage transport NA NA NA NA NA NA NA NA NA NA
14.1 14.2 14.3	N° Européen d'élimination des déchets (Liste LED) Informations relatives au transport N° ONU UN nom du produit : Novacline® B2 N° ONU Nom expédition des nations unies ADR RID IMDG IATA/OACI Classes de danger pour le transport ADR - Classe ADR - Code de classification ADR - N° d'identification de danger ADR - N° d'identification de danger RID - Classe RID - Code de classification RID - N° d'identification de danger IMDG - Classe RID - Code de lassification RID - N° d'identification de danger IMDG - Classe IMDG - N° EMS IATA/OACI - Classe IATA/OACI - Dénomination technique exacte Groupe d'emballage ADR RID IMDG IATA/OACI	NA Exempté du classement et de l'étiquetage transport NA NA NA NA NA NA NA NA NA NA
14.1 14.2 14.3	N° Européen d'élimination des déchets (Liste LED) Informations relatives au transport N° ONU UN nom du produit : Novacline® B2 N° ONU Nom expédition des nations unies ADR RID IMDG IATA/OACI Classes de danger pour le transport ADR - Classe ADR - Code de classification ADR - N° d'identification de danger ADR - Code de restriction tunnel RID - Classe RID - Code de classification ADR - N° d'identification de danger ADR - Code de classification RID - N° d'identification de danger IMDG - Classe IMDG - N° EMS IATA/OACI - Classe IATA/OACI - Dénomination technique exacte Groupe d'emballage ADR RID IMDG IATA/OACI Danger pour l'environnement	NA Exempté du classement et de l'étiquetage transport NA NA NA NA NA NA NA NA NA NA
14.1 14.2 14.3	N° Européen d'élimination des déchets (Liste LED) Informations relatives au transport N° ONU UN nom du produit : Novacline® B2 N° ONU Nom expédition des nations unies ADR RID IMDG IATA/OACI Classes de danger pour le transport ADR - Classes ADR - Code de classification ADR - N° d'identification de danger ADR - Code de restriction tunnel RID - Classe RID - Code de classification RID - N° d'identification de danger IMDG - Classe RID - Code de classification RID - N° d'identification de danger IMDG - Classe IMDG - N° EMS IATA/OACI - Dénomination technique exacte Groupe d'emballage ADR RID IMDG IATA/OACI Danger pour l'environnement ADR - étiquetage selon 5.2.1.8	NA Exempté du classement et de l'étiquetage transport NA NA NA NA NA NA NA NA NA NA
14.1 14.2 14.3	N° Européen d'élimination des déchets (Liste LED) Informations relatives au transport N° ONU UN nom du produit : Novacline® B2 N° ONU Nom expédition des nations unies ADR RID IMDG IATA/OACI Classes de danger pour le transport ADR - Classe ADR - Code de classification ADR - N° d'identification de danger ADR - Code de restriction tunnel RID - Classe RID - Code de classification RID - N° d'identification de danger IMDG - Classe RID - Code de classification RID - N° d'identification de danger IMDG - Classe IMDG - N° EMS IATA/OACI - Classe IATA/OACI - Dénomination technique exacte Groupe d'emballage ADR RID IMDG IATA/OACI	NA Exempté du classement et de l'étiquetage transport NA NA NA NA NA NA NA NA NA NA
14.1 14.2 14.3	N° Européen d'élimination des déchets (Liste LED) Informations relatives au transport N° ONU UN nom du produit : Novacline® B2 N° ONU Nom expédition des nations unies ADR RID IMDG IATA/OACI Classes de danger pour le transport ADR - Classes ADR - Code de classification ADR - N° d'identification de danger ADR - Code de restriction tunnel RID - Classe RID - Code de classification RID - N° d'identification de danger IMDG - Classe RID - Code de classification RID - N° d'identification de danger IMDG - Classe IMDG - N° EMS IATA/OACI - Dénomination technique exacte Groupe d'emballage ADR RID IMDG IATA/OACI Danger pour l'environnement ADR - étiquetage selon 5.2.1.8	NA Exempté du classement et de l'étiquetage transport NA NA NA NA NA NA NA NA NA NA

REACH §		
§	Critères / Produits	Novacline® B2
	Légendes données (ND : non disponible, NA : non applicable)	
44.0	Précoutions à prondre par le transporteur	
14.6	Précautions à prendre par le transporteur	Avoir pris connaissance de la fiche de
	Remarques	sécurité
14.7	Transport en vrac	NA
ŀ	Marpol 73/78 Annexe II	NA NA
	IBC	NA
-		197
	Informations réglementaires	
	Réglementations / législations particulières applicables à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
	Règlement (CE) n°1907/2006 Annexe XIV liste des substances soumises à autorisation,	
	Substances extrêmement préoccupantes	Non classifié
Ī	Installations classées France (ICPE)	Non concerné
	Maladies professionnelles France (TMP)	Non concerné
l	Directive 2010/75/UE Composés Organiques Volatils (%)	Non concerné
l	Notification - AICS	NA
	Notification - DSL	NA
	Notification - EINECS	NA
	Etiquetage des détergents et des produits d'entretien vendu au grand public selon Règlement CE n°648/2004 et 907/2006 : éléments complémentaires au Règlement (CE) n°1272/2008 du § 2.1 et 2.2 applicable à Novacline® B2 en conditionnement 1 litre et 5 litres.	Contient les composés suivants à moins de 5 % chaque : phosphates, agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques. Conservateur : 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). parfum: Benzyl alcohol. www.novacline.fr
Ī	Critères de biodégradabilité des surfactants selon (CE) n°648/2004	Respecté
	Code santé publique R5132-57 relative aux produits classés dangereux : la publicité sur un site ou catalogue doit être accompagné de la mention :	Dangereux - Respecter les précautions d'emploi
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	
	Informations de sécurité	ND
	Réglementations nationales	Se conformer aux dispositions du pays d'utilisation
16	Autres informations Utilisation de Novacline® B2 dilué à une concentration inférieure à 10 %	Tava vasas as a décreta a la contra de
	Utilisation de Novacline® B2 dilué à une concentration supérieure à 10 % ou à chaud pour dégraisser ou nettoyer. Recommandation : vérifier préalablement la neutralité du support par	Tous usages pour dégraisser et nettoyer Tous usages avec protections individuelles
	rapport à la Novacline B2, prévoir ensuite un rinçage à l'eau.	recommandées (voir §2, 7 et 8)
	Il est recommandé que l'utilisateur, transporteur, manipulateur de Novacline® B2, lise la fiche de sécurité et nous informe de ses questions relatives à l'emploi ou à la sécurité du produit.	applicable
	Conseils relatifs à la formation du personnel ou information de l'utilisateur. Prévoir une information préalable des risques et des mesures à prendre en cas d'accident.	applicable
ŀ	Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur nos connaissances et estimations des risques établis à la date de rédaction de cette fiche. Elles doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité concernant Novacline® B2 et son utilisation.	5-F-1-000-10
	Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés et les performances de celui-ci.	applicable
-		applicable applicable